

Bourg-en-Bresse, le 15 avril 2022

Mesdames et Messieurs les agents du Département,

Après l'adoption du nouveau projet d'administration par l'assemblée départementale le 21 mars dernier, nous tenons à l'adresser à chacune et chacun d'entre vous.

Ce projet d'administration ainsi que notre plan de mandat sont le cadre d'actions et la feuille de route de la collectivité pour les prochaines années, le socle sur lequel nous allons continuer de mettre en œuvre nos compétences, déployer les projets, les engagements que nous portons tous au bénéfice des Aindinois et des usagers de nos services. Il doit conforter l'exercice de nos missions quotidiennes et permettre de faire aboutir les projets les plus structurants et les plus ambitieux.

Ce projet de modernisation et d'adaptation de notre collectivité s'impose d'autant plus que nous connaissons un contexte de crise sans précédent depuis de longs mois, qu'il s'agisse de la crise sanitaire depuis plus de deux ans maintenant, ou de la crise ukrainienne qui vient, elle aussi, impacter notre quotidien, comme citoyen autant que comme agent ou élu du Département. A ces crises, s'ajoutent les enjeux propres à notre collectivité et nous attendons évidemment de connaître aussi les décisions de la prochaine majorité présidentielle, quelle qu'elle soit, qui ne manqueront pas de venir influencer sur nos missions et nos moyens d'actions.

Si le Département de l'Ain connaît un dynamisme démographique et économique important, notre collectivité reste confrontée à des défis majeurs, au premier rang desquels sa capacité d'agir et d'investir alors qu'elle ne dispose plus de l'autonomie financière et fiscale et que ces dernières années se caractérisent par des décisions prises par l'Etat et le gouvernement actuel qu'il nous revient de financer en très large partie.

Pour autant, nous sommes convaincus que nous devons continuer de porter une grande ambition pour mettre en œuvre les projets qui répondent aux besoins des Aindinois et de disposer pour cela d'agents bien accueillis, formés, accompagnés dans leur carrière et justement rémunérés.

Après une période de 2015 à 2018 qui a nécessité des mesures d'économie au sein de la collectivité pour éviter de se retrouver dans une impasse financière, la majorité – la même depuis 2015 - a fait des choix forts pour accompagner la mise en œuvre de son projet politique. Seule collectivité de l'Ain à devoir se soumettre au plafonnement de ses dépenses de fonctionnement à + 1,2% par an de 2018 à 2020, nous avons fait des efforts collectifs suffisants pour maintenir une trajectoire positive et maîtrisée, ce qui nous avait d'ailleurs permis de verser une prime exceptionnelle à tous en fin d'année 2019.

Il y avait 2 307 agents en 2015 dans la collectivité et 2 322 en 2020. En 2020, il y a eu 39 créations de poste, dont 33 ont déjà été pourvus ; 17 en 2021, dont 14 déjà pourvus.

A notre initiative, le régime indemnitaire des agents a fait l'objet d'une révision en avril 2021, pour une revalorisation à votre bénéfice d'un montant global de 500 000 € en année pleine, avec l'engagement de l'améliorer et de l'ajuster tous les 3 ans. Sa revalorisation interviendra donc en 2024.

Par ailleurs, pour conforter sa capacité d'agir en ce début de mandat, la majorité départementale a voté une augmentation de +3,3 % de la masse salariale lors de l'adoption du budget primitif en février, portant son montant à 101,7M€, soit un effort sans précédent et l'ouverture de 6 postes supplémentaires.

En parallèle de ces mesures, il faut aussi prendre en compte les innombrables décisions prises à Paris, souvent justifiées par le « quoi qu'il en coûte » mais qui pèsent d'abord et avant tout sur le Département pour leur financement. Si le dégel du point d'indice - annoncé pour cet été - est une évolution légitime, cela représentera un coût certain pour la collectivité. De même, les mesures prises et annoncées au titre du « Ségur de la Santé » sont et seront largement à financer par le Département en 2022 comme en 2021. Ces mesures sont nécessaires et légitimes mais elles nous feront dépasser la masse salariale inscrite au BP. Ce à quoi il faut ajouter des mesures telles que la revalorisation des indemnités kilométriques décidée et mise en œuvre depuis pour un montant de 70 K€.

Nous devons aussi être vigilants sur l'évolution de nos recettes : pour 2022, celles issues de la TVA sont déjà inférieures à celles annoncées ; les droits de mutation à titre onéreux risquent de se tasser rapidement vu le contexte général. Ces deux exemples illustrent la tension budgétaire dans laquelle nous allons très vite nous trouver.

2022 est donc une année marquée par des enjeux considérables.

Dans les prochains mois, la collectivité devra aussi se mettre en conformité avec le cadre réglementaire imposé par la loi sur les 1607 heures dont les décisions devront être votées début juillet en assemblée départementale et mises en œuvre ensuite. Cela appellera des ajustements dans notre fonctionnement et l'organisation du temps de travail de certaines catégories d'agents, pour respecter l'égalité de traitement, en évitant de dégrader vos conditions de travail.

Le nouveau règlement du télétravail devrait pouvoir s'appliquer – nous l'espérons – à compter du mois de septembre.

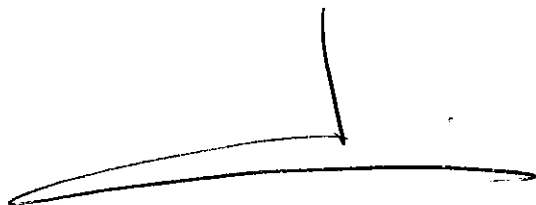
Parce que nous entendons les attentes sur le pouvoir d'achat, nous allons mettre à l'étude la mise en place anticipée de la « complémentaire santé », soit au 1^{er} janvier 2023 si possible et donc sans attendre 2025. Pour ce qui concerne la « prévoyance », déjà en place alors que nous pourrions attendre 2026, nous analyserons la possibilité de faire mieux.

Quant à l'attractivité de la collectivité pour pourvoir les postes qui sont ouverts, il s'agit d'un enjeu majeur, qui n'est pas seulement celui de la rémunération. Nous allons continuer de travailler sur tous nos leviers pour être mieux identifiée encore comme une collectivité dynamique, porteuse de très nombreux projets utiles à nos concitoyens.

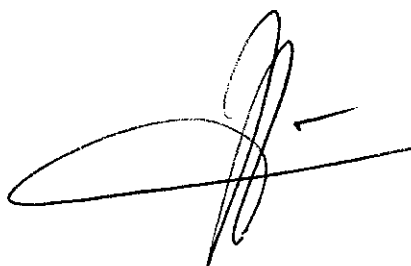
Nous sommes tous préoccupés par le contexte de grande incertitude qui nous entoure et sur ses conséquences sur l'évolution de l'inflation et du pouvoir d'achat.

L'exécutif prendra ses responsabilités au regard de la situation financière de la collectivité à la fin de l'année, en fonction des marges de manœuvre qui lui resteront ou pas. Il est trop tôt pour le savoir mais vous pouvez compter sur notre volonté de vouloir conforter votre engagement au sein du Département de l'Ain.

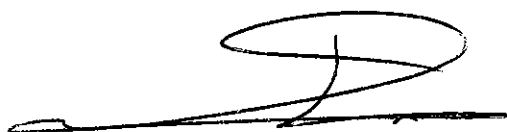
Bien cordialement,

A handwritten signature consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical line that curves back down to the end of the horizontal stroke.

Jean DEGUERRY
Président
du Département de l'Ain

A handwritten signature with a large, stylized loop at the top and a horizontal line crossing through it.

Hélène CEDILEAU
Vice-présidente déléguée
aux Ressources humaines et aux Sports

A handwritten signature with a large, stylized loop at the top and a horizontal line crossing through it.

François GENEST
Directeur Général des services